

Gaz : les prix flambent

La note va être salée pour ceux qui se chauffent au gaz



Gaz : les prix flambent

Nombre de consommateurs sont restés chez l'opérateur traditionnel ex Gdf devenu Engie pensant être à l'abri de fortes fluctuations grâce au tarif réglementé. En réalité il n'en est rien et cette fois. Sous l'effet conjugué de la hausse du gaz proprement dit en moyenne 2,3 % et de la taxe (TICGN) qui pèse pour environ un tiers de la facture et qui augmente elle, de 43 %, l'augmentation globale pourrait dépasser les 7% chez les gros consommateurs, ceux qui se chauffent au gaz.

Augmentation programmée au 1er janvier

Ceux-ci vont sentir la note passer car l'augmentation ne sera pas la même pour tous les consommateurs. Cette hausse variera selon l'utilisation que l'on en a. Pour les petits consommateurs, qui n'utilisent cette source d'énergie que pour la cuisine, le prix ne montera que de 0,7 % ; pour ceux qui l'utilisent aussi pour l'eau chaude, 1,4 % de plus; et pour les gros utilisateurs qui y ont recours pour le chauffage, la hausse sera de 2,4 %. Conséquence directe de la loi de finances 2018 qui vient d'être votée au Parlement jeudi. Elle correspond au renforcement de la taxe carbone qui pèse sur les énergies fossiles.

Le moment d'aller voir ailleurs

Si l'opérateur traditionnel ex Gdf devenu Engie avait pour le moment bien résisté en conservant plus de 50% du marché face aux nouveaux venus sur le marché : Sowe, Total Spring, Direct Énergie, EkWateur, Eni la concurrence pourrait devenir plus rude. Une part importante des consommateurs pensaient être du fait du tarif réglementé mais c'est maintenant la loi du marché qui fait le prix. Au consommateur de se pencher sur les offres.